

PAR COURRIEL :

Montréal, le 29 janvier 2016

Objet : Demande d'accès aux documents pour le 3050, rue Provost, Montréal
(Lot 1 245 785 Cadastre du Québec)

V/Réf

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 18 janvier dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection daté du 13 août 1993; 9 pages
2. Avis d'infraction daté du 25 août 1993; 2 pages
3. Avis d'infraction daté du 7 septembre 1993; 2 pages
4. Compte-rendu de conversation téléphonique daté du 15 septembre 1993; 1 page

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : isabelle.tremblay@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

Isabelle Tremblay
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p.j. (articles et recours)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7422-06-01-65420-01

DATE DE RÉDACTION : 93/08/13

1. IDENTIFICATION

.DATE D'INSPECTION : 93 / 08 / 11
 A M J

HEURE : -ARRIVÉE : 13:15

-DÉPART : 15:00

.INSPECTEUR/INSPECTRICE : Johanne David

.ACCOMPAGNÉE DE :

.LIEU INSPECTÉ:

Piscine et pataugeoire situé
derrière le 3050, Provost
Lachine, (Québec)
H8S 1R4

.ADRESSE POSTALE (si différente)

Vigay Kumar Anand
925, rue Renoir
Brossard (Québec)
J4X 2H1

LES IMMEUBLES
JOMADAKIS INC.
4050, PLACE
FAVREAU
CHOMÉDEV, LANAUD
(QUÉBEC)

.PLAIGNANT/PLAIGNANTE :
NOM/ADRESSE

art 53-54

oui: non: X
TÉLÉPHONE

→ adresse obtenue
par la municipalité
(voir conversation
téléphonique du 24 août 1993)

.PERSONNES RENCONTRÉES:

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

art 53-54

.PIECES ANNEXÉES :

PHOTO

CROQUIS

PLANS

CARTES

{ X }

{ X }

{ X }

Nombre: 11

1

1

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

{ X }

-AUTRES ANNEXES { } 1.
PRÉCISEZ 2.

.BUT : Inspection et échantillonnage suite à une plainte du

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7422-06-01-65420-01

DATE DE RÉDACTION : 93/08/13

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me suis rendue le 11 août au 3050, Provost à Lachine (voir localisation indiquée sur la carte à l'annexe) et j'ai rencontré art 53-54 Elle me signale qu'elle a formulé une plainte auprès du DSC de Lakeshore concernant des problèmes cutanées survenus lors de baignades dans la piscine située à l'arrière de l'édifice. Elle me dit que trois immeubles ont accès à cette piscine. La clôture entourant la piscine étant cadenassée, art 53-54 demande au concierge d'un immeuble avoisinant art 53-54, de nous ouvrir la barrière. Sur le site, je constate les faits suivants:

- 1) La piscine a une superficie approximative de 38 m² (photo no.1) ainsi qu'une pataugeoire d'environ 10,5 m² (photo no.2);
- 2) Le concierge, art 53-54 me signale que le propriétaire est absent (Il s'agit de Vigay Anand demeurant au art 53-54 le no. de téléphone est art 53-54 Le concierge sait qu'il y a des plaintes qui ont été déposées concernant le mauvais entretien de la piscine;
- 3) art 53-54 me signale qu'il n'y a pas de tenue de registre. Il m'informe que le désinfectant utilisé (chlore) est ajouté manuellement par le sauveteur et ce, directement à partir des écumoirs (photo no.3);
- 4) art 53-54 me dit que le sauveteur effectue des lavages à contre-courant à l'aide d'une pompe située dans le cabanon adjacent à la piscine (photo no.4) par le biais des deux renvois de vidange. art 53-54 ne connaît pas la fréquence des lavages;
- 5) Je procède à l'échantillonnage:
 - 6 prélèvements dont 3 au point no.1 pour analyses bactériologiques et 3 au point no.2 pour des analyses physico-chimique (échantillon no.1= couleur; échantillon no.2= alcalinité; échantillon no.3= turbidité);
- 6) Je prélève de l'eau afin de mesurer la concentration en chlore libre et total ainsi que le pH. Les mesures observées sont:
 - chlore total : 0,6 mg/l
 - chlore libre : 0,4 mg/l
 - chlore résiduel : 0,2 mg/l
 - pH= 6

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7422-06-01-65420-01

DATE DE RÉDACTION : 93/08/13

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

7) Je fait l'inventaire des équipements:

- Il y a 3 écumoirs, lesquelles sont fissurées et endommagées au pourtour (photo no.5, 6 et 7);
- Il y a deux renvois de vidange dans la partie profonde de la piscine. La profondeur à cet endroit est de 2,4 mètres. L'eau est trouble et il m'est difficile d'apercevoir ces renvois (photo no.8);
- Il y a 6 bouches d'alimentation d'eau recirculée (photo no.9).

8) Je note qu'il y a quelques matières flottantes telles que pellicules plastiques (photo no.10);

9) La pataugeoire est située à une des extrémité de la piscine. art 53-54 m'informe qu'elle est alimentée à partir de cette dernière et ce, par gravité. Il y a deux renvois de vidange et une bouche d'alimentation en eau provenant de la piscine. (photo no.11). Je note que le fond de la pataugeoire est particulièrement endommagée;

10) Je rencontre art 53-54 de l'immeuble à logements situé au art 53-54 Elle me dit avoir cessé de défrayer les coûts relatifs à l'accès de la piscine étant donné les multiples plaintes de ses locataires concernant l'insalubrité du bassin et les divers problèmes cutanés survenus suite aux baignades;

11) art 53-54 me signale que la piscine a été remplie au début de l'été et ce, sans avoir préalablement vidé l'eau déjà présente et sans que le surveillant ne procède au nettoyage de fond et raclage de la piscine. L'accès à la baignade a débuté le 7 juillet 1993.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7422-06-01-65420-0

DATE DE RÉDACTION : 93/08/13

3. CONCLUSION

1) Aucun permis n'a été délivré en vertu de l'article 3 du règlement sur les pataugeoires et piscines publiques en ce qui a trait à la piscine et la pataugeoire localisées derrière l'édifice situé au 3050, Provost à Lachine. Toutefois, la date de construction de ces bassins n'est pas connue (avant 1982 l'obtention d'un tel permis n'es pas requis);

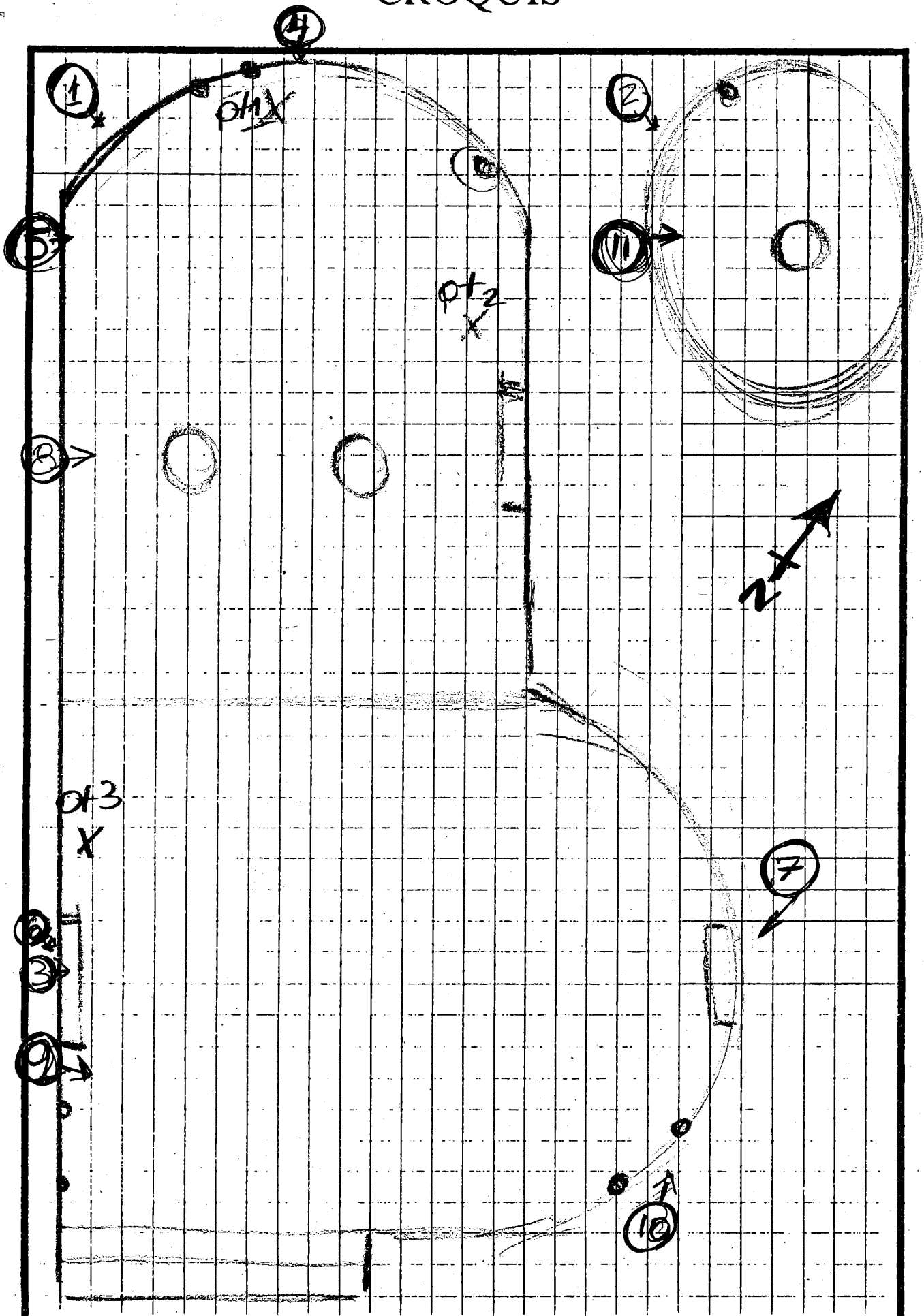
2) Le chlore résiduel ainsi que le pH ne respectent pas les normes prévues à l'article 58 du règlement;

3) Le désinfectant est injecté manuellement et directement dans la piscine et ce, à partir des écumeurs, ce qui contrevient aux articles 62 et 65 du règlement;

4) L'exploitant ne tient pas de registre tel que prescrit à l'article 98 du règlement et

Les résultats d'analyses bactériologiques et physico-chimiques ne sont pas disponibles en date de la rédaction du présent rapport.

CROQUIS



Croquis dessiné par:

NOM: Johanne David

SIGNATURE: _____

DATE: 23/8-18

N/DOSSIER: 7422-06-01-65420-0

LIEU: 350, Provost c.

SECTEUR: Lothine

***NOTE:**

- DES L'ÉCHELLE
 - BOUTES D'UMENTATION EN EAU RECUEILLÉE
 - RENVOIS DE VIDANGE
 - ÉGOUTS
 - BOUTE D'UMENTATION
- VERS LE COTON ROUGE

SR 92-01-29

RAPPORT D'ANALYSE
PHYSICOCHIMIE DU MILIEU

NUMERO DE LABORATOIRE: 74516

DIRECTION...: Direction régionale de Montréal-Lanaudière (6ML)
PROJET: M - Eau potable (Montréal)
RESPONSABLE: Kathleen Carrière
PRELEVEMENT: 93/08/11
PRELEVEUR : Johanne David
ENDROIT: ...: 3050 rue Provost, Lachine (eau de piscine)
NATURE: Eau potable
TEMPS (hre): 0,18 COUT (\$): art 23-24 BOUTEILLE NO.: 1

PARAMETRE(S)	RESULTAT(S)
Turbidité	0,7 UTN

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.

RAPPORT EMIS LE : 93/09/09

BENOÎT PREMONT, CHIMISTE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE:

20 SEP 1993

DIRECTION RÉGIONALE
MONTRÉAL / LANAUDIÈRE

RAPPORT D'ANALYSE
PHYSICOCHEMIE DU MILIEU

NUMERO DE LABORATOIRE: 74517

DIRECTION...: Direction régionale de Montréal-Lanaudière (6ML)
PROJET: M - Eau potable (Montréal)
RESPONSABLE: Kathleen Carrière
PRELEVEMENT: 93/08/11
PRELEVEUR : Johanne David
ENDROIT: ...: 3050 rue Provost, Lachine (eau de piscine)
NATURE: Eau potable
TEMPS (hre): 0,15 COUT (\$): art 23-24 BOUTEILLE NO.: 2

PARAMETRE(S)	RESULTAT(S)
Couleur	12 U.C.V.

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.

RAPPORT EMIS LE : 93/09/09

BENOIT PREMONT, CHIMISTE

RAPPORT D'ANALYSE
PHYSICOCHEMIE DU MILIEU

NUMERO DE LABORATOIRE: 74518

DIRECTION...: Direction régionale de Montréal-Lanaudière (6ML)
PROJET: M - Eau potable (Montréal)
RESPONSABLE: Kathleen Carrière
PRELEVEMENT: 93/08/11
PRELEVEUR : Johanne David
ENDROIT: ...: 3050 rue Provost, Lachine (eau de piscine)
NATURE: Eau potable
TEMPS (hre): 0,31 COUT (\$): art 23-24 BOUTEILLE NO.: 3

PARAMETRE(S)	RESULTAT(S)
Alcalinité totale	64 mg/L CaCO3

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.

RAPPORT EMIS LE : 93/09/09

BENOÎT PREMONT, CHIMISTE



RECOMMANDÉ

Montréal, le 25 août 1993

AVIS D'INFRACTION

Les Immeubles TOMADAKIS Inc.
4050, Place Favreau
Chomedey, Laval (Québec)
H7T 1T8

N/Dossier: 7422-06-01-65420-01

OBJET: Règlement sur les pataugeoires et les piscines publiques
Piscine et pataugeoire situées au lot cadastral 198,
Subdivision 68

Mesdames,
Messieurs,

A la suite de l'inspection effectuée le 11 août 1993 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-dessous:

1. chlore et pH hors normes;
2. désinfection non conforme;
3. aucun appareil de chloration;
4. pas de tenue de registre.

Vous contrevenez donc au règlement ci-après:

Règlement sur les pataugeoires et les piscines publiques

1. Article 58.
2. Article 62.
3. Article 65.
4. Article 98.

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9
Téléphone: (514) 873-3636
Télécopieur: (514) 873-5662

Bureau régional de Lanaudière
942, rue Saint-Louis
Joliette (Québec)
J6E 3A4
Téléphone: (514) 752-5353



AVIS D'INFRACTION

N/D: 7422-06-01-65420-01

Le 25 août 1993

Nous vous demandons donc de procéder, d'ici le 14 septembre 1993, aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Yves Boileau, chef de division-contrôle au (514) 873-8851.

A défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veillez agir en conséquence.

JD/jd

pour Jacques Tremblay
Directeur régional adjoint

RECOMMANDÉ

Montréal, le 7 septembre 1993

AVIS D'INFRACTION

Vijay Kumar Anand
art 53-54

N/Dossier: 7422-06-01-65420-01

OBJET: Règlement sur les pataugeoires et les piscines publiques
Piscine et pataugeoire situées au lot cadastral 198,
Subdivision 68

Mesdames,
Messieurs,

A la suite de l'inspection effectuée le 11 août 1993 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-dessous:

1. chlore et pH hors normes;
2. désinfection non conforme;
3. aucun appareil de chloration;
4. pas de tenue de registre.

Vous contrevenez donc au règlement ci-après:

Règlement sur les pataugeoires et les piscines publiques

1. Article 58.
2. Article 62.
3. Article 65.
4. Article 98.

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636
Télocopieur : (514) 873-5662

Bureau régional de Lanaudière
942, rue Saint-Louis
Joliette (Québec)
J6E 3A4
Téléphone : (514) 752-5353



AVIS D'INFRACTION

N/D: 7422-06-01-65420-01

Le 7 septembre 1993

Nous vous demandons donc de procéder, d'ici le 28 septembre 1993, aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Yves Boileau, chef de division-contrôle au (514) 873-8851.

A défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veillez agir en conséquence.

JD/jd

Jacques Tremblay
Directeur régional adjoint

CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

DATE : 15^e SEPTEMBRE 1993

INTERLOCUTEUR : VISAY KUMAR ANAND

NO. DOSSIER : 7422-06-01-65400-27

AU SUJET DE : AVIS D'INFRACTION

RESTAURANT ET PISCINE PUBLIQUES
SITUÉS AU 101 CANTONAL 198
SUBDIVISION 68 à LORNAINE

RÉPONSE DONNÉE : la piscine est présentement inspectée

↳ M. ANAND LE DOIT TRANSMETTRE
PAR ÉCRIT SON ENGAGEMENT à
OPPORTER LES CORRECTIFS à la
SITUATION à SAVOIR: TENIR UN
REGISTRE TEL QUE PRÉVU DS LE
RÈGLEMENT ainsi que se PROCURER
un OFFICER DE COLLABORATION EN
CONTINU.

RESPONSABLE DE L'ENTREVUE : _____